

Autorisation de signer
avenant avec C.G.E.E
travaux renforcement
réseau distribution
énergie électrique

Service des Travaux et Hygiène
Ligne agréée. Vu et approuvé
par M. le Préfet le 27.11.63
M. le 3 octobre 63
Le Préfet
L. Burlet

Le Conseil municipal autorise le faire signer un avenant de
22.216^F80 - vingt deux mille deux cent seize francs quatre-vingt centimes -
avec l'entreprise C.G.E.E dans le cadre des travaux de renforcement du réseau
de distribution d'énergie électrique - programme départemental 1962.

Les travaux prévus à l'origine pour 100 000 Fr sont arrêtés à la somme
de 105 447^F69 soit :

- marché et avenant C.G.E.E

(63 000 + 22 216,80) = 85 216,80

- travaux de changement de tension

marché S.D.F du 19.8.63 - approuvé le 29.11.63 = 15 580,54

- Réimmersion du concessionnaire

suivant convention du 18.8.63 approuvée le 29.11.63 = 14 650,35

105 447,69

Le financement est assuré

- d'une part par subventions 85% soit

89 630,54

- d'autre part, participation communale

(fonds réservés et crédits reportés de l'ex 64.)

15 817,15